

Utilisation et conduite d'attelages de chevaux

RNCP38658 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	42691, 31854, 15479
Code(s) ROME	A1101, A1407
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTPA DE BAR LE DUC	19550752000011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA RETHEL	19080804800010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE SAINT AFFRIQUE	19120938600017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La traction animale est l'utilisation d'animaux domestiques dits de trait, équipés et harnachés par l'homme à différentes fins : transport, travaux agricoles ou industriels, activités militaires, sports et loisirs.

La traction hippomobile, plus rarement appelée traction chevaline ou traction équestre, repose quant à elle sur l'utilisation de chevaux ou d'autres équidés – tels que les ânes ou les mulets - comme force de traction des véhicules.

Selon les usages, les véhicules peuvent être tirés par un seul cheval ou par plusieurs,

au moyen d'attelages à un ou plusieurs rangs. Les attelages en solo ou en paire requérant un menage en petites guides restent les plus fréquents.

Avant de devenir une activité de loisir et de sport, l'attelage d'équidés est resté jusqu'au début du XXème siècle le principal moyen de transport, répondant à des usages civils ou militaires, particuliers ou collectifs.

Le menage de l'attelage répondait donc à une fonction utilitaire. Si avec le développement des véhicules motorisés, l'attelage s'est progressivement circonscrit à un usage essentiellement sportif et de loisirs, d'autres usages plus fonctionnels ont cependant perduré. Son utilisation et sa valorisation resurgissent

localement dans des activités diversifiées comme le transport de personnes et de marchandises, le tourisme et les manifestations événementielles, ou encore la collecte de déchets. Actuellement, le cheval utilisé comme équidé attelé est perçu comme un vecteur de développement durable permettant le retour à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, créateur de lien social dans un territoire.

Actuellement, en France, il n'existe pas de réglementation spécifique pour conduire des chevaux attelés sur la voie publique ou pour le transport de personnes ou de biens. Pour autant, pour exercer cette activité de menage de chevaux attelés, l'acquisition d'un titre de conduite d'attelage tel que le certificat de spécialisation «utilisation et

conduite d'attelages de chevaux» constitue un signal positif pour les professionnels et les «donneurs d'ordres ». Ce certificat vise à préparer des cochers-meneurs capables de conduire en sécurité un attelage en paire.

ACTIVITÉS VISÉES

Le cocher-meneur utilise des chevaux avec une voiture hippomobile pour transporter des personnes, des marchandises, ou tout autre chargement.

- Contrôle et mise en oeuvre de la sécurité
- Entretien et réglage du matériel et équipements de l'attelage
- Entretien des chevaux
- Conduite de l'attelage

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Entretenir le niveau de performance des chevaux d'attelage

Préparer l'attelage

Conduire l'attelage en paire

Blocs de compétences

RNCP38658BC01 — Entretenir le niveau de performance des chevaux d'attelage

LISTE DE COMPÉTENCES

- réaliser des travaux liés à l'entretien et au suivi des chevaux de trait
- réaliser la mise en condition des chevaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP38658BC02 — Préparer l'attelage

LISTE DE COMPÉTENCES

- atteler l'équipage
- effectuer des travaux d'entretien des matériels et des équipements de l'attelage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP38658BC03 — Conduire l'attelage en paire

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire l'attelage en paire, en ville

Transporter des personnes avec un attelage en paire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans le secteur privé, l'activité s'exerce des fermes équestres avec une activité touristique (location de roulottes, promenade en attelage, visite de sites), dans les entreprises de prestation de travaux agricoles ou d'aménagement paysager, mais également des entreprises touristiques (organisateurs d'événements...), des entreprises agricoles dans le cadre d'une diversification liées au tourisme équestre, des exploitants forestiers.

Dans le secteur public, la traction animale est utilisée avant tout pour la collecte des déchets mais aussi pour l'entretien des espaces verts et naturels ainsi que pour le débardage sur parcelles communales, pour le transport de personnes (touristes et scolaires), et pour les manifestations culturelles. Si la moitié des collectivités utilisent l'attelage pour une activité unique, l'autre moitié conjugue une utilisation plurielle, pour deux, trois, voire quatre activités différentes : collecte des déchets, transport de touristes, débardage...

Enfin, des parcs naturels régionaux ou nationaux, des écomusées, des offices de tourisme (événementiel, loisirs...) sont également utilisateurs de traction animale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cocher
Charretier
Débardeur avec des chevaux
Prestataire de service pour des travaux agricoles ou en aménagement, ou en parc et jardin ou Jardins-Espaces Verts (JEV)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 687 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	12 131
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	54 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Le certificat de spécialisation agricole option « utilisation et conduite d'attelages de chevaux » est accessible aux candidats majeurs remplissant les deux conditions ci-après :

a) Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle agricole du secteur hippique ou de la production agricole ;
- baccalauréat professionnel du secteur hippique ou de la production agricole ;
- brevet professionnel du secteur hippique ou de la production agricole ;
- brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime

b) Justifier de l'attestation de sécurité routière (ASR), de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR), du brevet de sécurité routière (BSR) ou du permis de conduire.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 775 €
Selon la branche	8 600 € – 8 775 €
Prise en charge	Branches concernées
8 775 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 600 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2026
Date de dernière délivrance possible	31/12/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31637

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40798

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38658/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 10/2025 à 10/2026

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2024 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	23 429 €
Coût moyen par dossier	1 952 €
Durée moyenne	556 h
Période	09/2024 – 11/2025
France compétences	75 %
Reste à charge titulaire	16 %
France Travail	9 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.